Réunion du Conseil Municipal En date du 19 octobre 2023

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Le 19 octobre 2023 à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, en session ordinaire, dans la salle de réunion de l'ancienne école, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, Maire.

Date de la convocation :

11 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

11

Nombre de conseillers municipaux présents :

7

<u>Conseillers présents</u>: Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Jean-Marie BODT, Magali BRIDE, Aurélien COSTES, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX.

<u>Absents excusés</u>: Fabienne COLAS, Marie-Christine CONTE, (pouvoir Jacques Andreu), Laurent MOREAU et Jean-Philippe SIRGUE.

Après l'appel nominatif des conseillers municipaux, M. le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, Mme Marie-Noëlle LE ROUX, en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 juillet 2023

- Approuvé à l'unanimité
- 2 <u>Sortie de la Communauté de communes du Saint Affricain Roquefort et Sept Vallons</u>: <u>Validation du procès-verbal fixant l'évaluation et les modalités de retour des éléments de bilan imputés aux trois communes sortantes en application de l'arrêté préfectoral n°12-2022-09-13-00001 du 13 septembre 2022</u>

En juin dernier, la DDFIP de l'Aveyron a demandé à M. DELMOND, conseiller au décideurs locaux, de nous accompagner dans le traitement des aspects comptables relatifs au retrait des communes de Brasc, Montclar et La Bastide Solages de la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons.

Après échanges avec les différentes collectivités, M. Delmond a établi un procès-verbal qui fixe l'évaluation et les modalités de retour des éléments de bilan imputés aux trois communes sortantes en application de l'arrêté préfectoral n°12-2022-09-13-00001 du 13 septembre 2022.

Après lecture et explications du procès-verbal, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal fixant l'évaluation et les modalités de retour des éléments de bilan imputés aux trois communes sortantes en application de l'arrêté préfectoral n°12-2022-09-13-00001 du 13 septembre 2022,
- Accepte de verser avant le 31/12/2023, les quotes-parts d'annuité à la charge de la Commune de Brasc pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2023, et par anticipation les annuités restant à courir jusqu'au 31/12/2028 moins la quote-part de la répartition de

l'excédent budgétaire au 31/12/2017 reversées par la communauté de communes du Saint Affricain, Roquefort, 7 Vallons à la Commune de Brasc soit 51567,74 euros.

- Donne le pouvoir à M. le Maire de signer le procès-verbal ci-joint, fixant l'évaluation et les modalités de retour des éléments de bilan imputés aux trois communes sortantes en application de l'arrêté préfectoral n°12-2022-09-13-00001 du 13 septembre 2022

3 - <u>Décisions modificatives du budget (sortie de la Commune de communes du Saint Affricain Roquefort et Sept Vallons)</u>

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une provision financière d'un montant de 70 000 € avait été faite en 2020 pour anticiper l'impact financier de la sortie de la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons.

Il faut réintégrer cette provision dans le budget 2023 pour financer les 51567, 74 € dus à la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons. Ainsi le règlement de cette somme n'aura aucun impact sur le budget en cours.

De plus, conformément à ce qu'il avait été prévu avec la Communauté de communes du Réquistanais, cette dernière nous reversera sous forme de fonds de concours, le montant intégral de la somme versée à la communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons.

• Approuvé à l'unanimité

4 - Dénomination et numérisation des voies de la commune de BRASC

La matinée de présentation de l'adressage c'est bien passée. Une seule personne demande le changement de nom d'une voie. Cette modification ne pourra pas se faire car le nom sollicité a déjà été attribué sur un autre hameau. Une solution sera trouvée avec les personnes concernées. A saint-Dalmazy, le nom « Chemin du Guiraldou » sera remplacé par « Chemin des Cazalous ». Aucune autre réclamation n'ayant été portée à la connaissance de la mairie, les noms de voies sont validés par le Conseil Municipal.

Pour finaliser ce projet, un courrier sera envoyé avec la nouvelle adresse normalisée pour chaque immeuble ou habitation, à son propriétaire ou à son habitant.

• Approuvé à l'unanimité

5 – <u>Délibération instaurant la journée de solidarité</u>

Approuvé à l'unanimité

6 - Validation du RPQS (Rapport sur les Prix et la Qualité du Service)

Le service d'assainissement collectif compte 49 abonnés sur la commune ce qui correspond à une estimation de 115 habitants desservis par 2,6 km linéaire de réseau, hors branchement, pour un nombre d'ouvrages de 3 STEP (Station d'Épuration). Le prix du service au m³ au 1^{er} janvier 2023 est de 1.68 €.

• Approuvé à l'unanimité

7 – Projet d'aménagement d'un logement au rez-de-chaussée du Presbytère

Les plans d'aménagement du logement au rez-de-chaussée du Presbytère établis par un architecte sont accueillis avec enthousiasme au sein du Conseil Municipal.

• Approuvé à l'unanimité

8 - Recrutement d'un agent recenseur pour le recensement 2024

Il est nécessaire d'employer une personne pour réaliser le recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Cet emploi a été proposé à une personne de la commune. Le Conseil Municipal validera ce choix lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Nous vous demandons d'ores et déjà de réserver le meilleur des accueils à notre agent recenseur. À suivre.

Approuvé à l'unanimité

9 - Achat de terrain à Brasc (Rue du Cimetière) et à Aspires

La municipalité va faire un morceau d'enrobé devant le garage d'un habitant qui en échange, va céder un morceau de terrain lui appartenant pour faire des emplacements de stationnements vers le cimetière, pour les enterrements ou autres cérémonies.

À propos du terrain sur Aspires, il s'agit de l'achat d'un morceau de terrain pour y installer un point de vue sur le Tarn.

• Approuvé à l'unanimité

10 - Point budgétaire : état des crédits prévus / réalisés

Au vu des dépenses et recettes réalisés à ce jour, le budget principal présente :

- En fonctionnement : un excédent de 103720 €
- En investissement : un déficit de 9820 €

Bien entendu ces résultats sont provisoires, en effet de nombreuses opérations sont encore en cours de réalisation.

11 – Questions diverses

- L'Aveyron Ingénierie nous invite à participer aux travaux de son Assemblée Générale qui se tiendra le jeudi 9 novembre 2023 après-midi à La Primaube.
- Farn Sorgues Dourdou Rance nous invite à prendre part à une table ronde sur la thématique « des compétences Assainissement Collectif et Eau Potable » le mardi 12 décembre 2024, le matin à Belmont-sur-Rance.
- « Bouge en Famille » sur Réquista le samedi 28 octobre sur la journée à partir de 10 heures, avec divers ateliers à partir des bébés jusqu'à 12 ans. La journée se terminera par un spectacle de cirque suivi d'un goûter.
- Offres d'emplois : 1- Remplacement Bibliothécaire en CDD de 9 mois à partir du 18 décembre 2023, 28 heures par semaine dont 17,5 heures d'ouverture de la bibliothèque au public
 - 2- Développeur Touristique et Conseiller en séjour à la Communauté de Communes du Réquistanais, emploi statutaire et contractuel, à partir du 13 février 2024 et 35 heures hebdomadaire.

Si vous êtes intéressé, CV et lettre de motivation sont à transmettre à la Communauté de Communes du Réquistanais par mail (dgs@requistanais.fr & tourisme@requistanais.fr) ou par courrier avant le 1^{er} novembre 2023 pour l'offre n°1 et avant le 30 novembre 2023 pour l'offre n°2.

- Hameau de « La Contié » : il y a un problème avec l'eau de pluie qui coule vers le pied de 2 maisons d'habitation et s'y infiltre au lieu de s'écouler vers la voie de circulation et le fossé. Prévoir travaux. À suivre.
- Devis pour la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite : il faudrait faire une rampe de 20 m de long (pour respecter l'inclinaison réglementaire de 3 à 5 degré), qui empiéterai énormément sur la cour, et pour un devis d'environ 6 000 € TTC. Le projet est abandonné car très onéreux et il existe une autre solution, avec l'accès par la Mairie.
- La formation aux 1^{ers} secours (PSC1) s'est très bien déroulée avec 9 personnes sur la journée du 14 octobre, animée par Sandrine et Christelle de Réquista (ex-pompier et pompier). Cette formation a été financée conjointement par la municipalité et GROUPAMA; le conseil municipal remercie GROUPAMA pour ce financement.
- Les habitants de l'Impasse Espinasse : en 2024, il sera étudié la possibilité ou non de création d'une voie qui partira du stade pour accéder aux habitations de cette cour. À suivre.
- L'achat d'une licence IV : celle qui était à vendre par une autre commune dont nous avions connaissance ne l'est plus. Il sera mis un article sur notre site internet pour en chercher une autre. À suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Le Maire de Brasc, Jean-Charles ALIBERT, La secrétaire de séance, Marie-Noëlle LE ROUX,

Affiché le/.10./2023, Et mis en ligne sur www.brasc.fr

4